

## REUNION D'INFORMATION POUR LA FONCTION DE LIEUTENANT DE LOUVETERIE DANS LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE POUR LA PÉRIODE 2021-2024

Dans le cadre de l'appel à candidature lancé du 19 octobre au 15 novembre 2020 pour la fonction de lieutenant de louveterie et pour la période 2021-2024, une réunion d'information se déroulera le mercredi 4 novembre 2020 à 18h30 à la Direction départementale des territoires de l'Aisne en salle 401-403.

Les lieutenants de louveterie sont nommés par le Préfet. Ils concourent notamment, sous le contrôle de l'autorité préfectorale, et dans les limites de leur circonscription, à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Ils sont assermentés et ont qualité pour constater les infractions à la police de la chasse.

Ils sont les conseillers techniques de l'administration en ce qui concerne les problématiques de gestion de la faune sauvage. Les opérations de régulations administratives sont organisées sous leur contrôle et sous leur responsabilité technique. Leurs fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles.

Les informations utiles sont disponibles sur le site des services de l'État dans l'Aisne :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/La-chasse/Les-lieutenants-de-Louveterie/Appel-a-Candidature-pour-la-fonction-de-Lieutenants-de-Louveterie-pour-la-periode-2021-2024>

Les candidatures sont à adresser avant le 15 novembre 2020 dernier délai à la Direction départementale des territoires de l'Aisne :

Direction départementale des territoires de l'Aisne  
Service Environnement / Unité Gestion durable du patrimoine naturel  
50 boulevard de Lyon 02 011 LAON Cedex  
03 23 24 65 84  
ddt-env-gpn@aisne.gouv.fr